

Licence de l'Auteur

Préambule

Le but de ce document est d'énoncer les conditions dans lesquelles un paquet peut être copié, de façon à ce que le détenteur du copyright garde une possibilité de contrôle créateur sur le développement du paquet, tout en donnant aux utilisateurs du paquet le droit d'employer et distribuer celui-ci de manière normale et de pouvoir y faire des modifications raisonnables.

Définitions :

- * le "paquet" se rapporte à la collection de dossiers distribués par le détenteur du copyright, et aux dérivés de cette collection de dossiers créés par modification des textes.
- * "la version standard" se rapporte à un tel paquet s'il n'a pas été modifié, ou a été modifié selon les souhaits du détenteur du copyright.
- * le "détenteur du copyright" est celui qui est nommé dans le copyright ou les copyrights d'un ensemble de paquets.
- * "vous", c'est vous, si vous pensez copier ou distribuer ce paquet.
- * "honoraires raisonnables de copie" sont ceux que vous pouvez justifier sur la base du coût des supports (médiats), des frais de duplication, temps des personnes impliquées, et ainsi de suite. (vous ne serez pas requis de les justifier au détenteur du copyright, mais seulement à la communauté informatique dans son ensemble comme marché qui doit soutenir des honoraires).
- * "librement disponible" signifie qu'aucun honoraire n'est facturé pour l'article lui-même, bien qu'il puisse y avoir des honoraires impliqués dans le déploiement dudit article. Cela signifie également que les destinataires de l'article peuvent le redistribuer dans les mêmes conditions qu'ils l'ont reçu.

1. Vous pouvez faire et donner des copies in extenso du code-source de la version standard de ce paquet sans restriction, à condition que vous reproduisiez toutes les notices de copyright originales et renonciations associées.

2. Vous pouvez effectuer des réparations sur tous problèmes, difficultés de portabilité et autres modifications dérivées du domaine public ou du détenteur du copyright. Un paquet modifié de cette manière sera encore considéré comme étant la version standard.

3. Vous pouvez aussi modifier votre copie de ce paquet de quelque façon que ce soit, à condition que vous insériez un avertissement dans chaque dossier modifié, explicitant comment et quand vous avez modifié ce dossier, et à condition que vous réalisiez au moins UN des points suivants :

- a) placer vos modifications dans le domaine public ou les rendre de toute autre manière librement disponibles, comme par exemple sur USENET ou sur un médium équivalent, ou placer les modifications sur un site d'archives important tel que ftp.uu.net, ou permettre au détenteur du copyright d'inclure vos modifications dans la version standard du paquet.
- b) employer le paquet modifié seulement dans votre société ou votre organisation.
- c) renommer tous les exécutable non standard en veillant à ce que leurs noms ne rentrent pas en conflit avec ceux des exécutable standard, qui doivent également être fournis, et fournir

un manuel d'emploi séparé pour chacun des exécutables non standard, documentant clairement comment sa version diffère de la version standard.

d) établir des accords spécifiques de distribution avec le détenteur du copyright.

4. Vous pouvez distribuer les programmes de ce paquet sous code-objet ou sous forme exécutable, à condition que vous réalisiez au moins UN des points suivants :

a) distribuer une version standard des exécutables et de leurs bibliothèques (librairies), accompagnée d'instructions (dans le manuel d'emploi ou équivalent) sur comment et où obtenir la version standard.

b) joindre aux codes-source de la distribution ceux de vos modifications, compréhensibles par une machine.

c) accompagner tous les exécutables non standard de leurs exécutables standard correspondants en version originale, donnant aux exécutables non standard des noms non standard, et documenter clairement les différences dans les manuels d'emploi (ou équivalent), ainsi que des instructions sur comment et où obtenir la version standard.

d) établir des accords spécifiques de distribution avec le détenteur du copyright.

5. Vous pouvez faire payer des honoraires de copies raisonnables pour n'importe quelle distribution de ce paquet. Vous pouvez facturer n'importe quels honoraires à votre convenance pour le support technique de ce paquet. Vous ne pouvez pas facturer d'honoraires pour ce paquet lui-même. Cependant, vous pouvez distribuer ce paquet en agrégat avec d'autres programmes (commerciaux) en tant qu'élément d'une distribution de logiciel plus vaste, à condition que vous n'annonciez pas ce paquet comme votre propre produit.

6. Les manuscrits et dossiers de bibliothèque (librairie) fournis comme support de base ou de produits finaux, ne tombent pas automatiquement sous la loi du copyright de ce paquet, mais appartiennent à qui de droit, et peuvent être vendus commercialement, et peuvent être agrégés à ce paquet.

7. C, Perl, ou sous-programmes de PHP fournis par vous et incorporés dans ce paquet ne seront pas considérés comme faisant partie de ce paquet.

8. Le nom du détenteur de copyright ne peut être employé pour approuver ou favoriser des produits dérivés de ce logiciel sans permission écrite antérieure spécifique.

9. CE PAQUET EST FOURNI "TEL QUEL" ET SANS AUCUNE GARANTIE EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS LIMITE, LES GARANTIES IMPLICITES DE COMMERCIALISATION ET D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER.